



C.A.P. locale de révision de note du 6/09/05 : *Premières « fausses notes » de la réforme*

La C.G.T. n'a pas manqué de dénoncer la réforme de la notation qui est, pour nous, injuste et inégalitaire dans ses fondements : objectifs individualisés, mise en concurrence entre agents dans le cadre d'une enveloppe budgétaire limitée, influence sur les déroulements de carrière conditionnés par l'évaluation du chef direct (passage de corps et de grades).

La campagne d'incitation au recours massif que nous avons lancée par le biais de l'organisation d'H.M.I., de permanences et de diffusion de tracts a été entendue et suivie par les personnels qui ont déposé un nombre de recours en forte augmentation par rapport aux années précédentes.

Ainsi pour les cadres C, 12 dossiers ont été lus et débattus : un a été relevé pour pouvoir bénéficier d'un avancement de + 0,02 soit un mois et un autre a vu la note d'alerte transformée en note pivot, statu quo pour les dix restant (dont une pénalisation d'un mois) bien qu'un d'entre eux ait vu l'appréciation du notateur de 2^{ème} niveau corrigée et améliorée.

Dans la C.A.P. des cadres B, 3 relèvements de notes (+ 0,02) ont été proposés et approuvés ainsi qu'un relèvement à la note d'alerte pour un agent qui avait été dans un premier temps noté plus sévèrement sinon les onze autres dossiers dont une pénalisation de 2 mois et une note d'alerte n'ont pas évolué.

Nous encourageons donc les agents qui n'ont pas obtenu satisfaction à préparer un nouveau recours pour le faire remonter devant la C.A.P. centrale et nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans cette démarche (modèle et infos sur le site).

Plus que jamais la C.G.T. est décidée à combattre avec vous ce nouveau moyen infantilisant de division des agents !



**TRESOR
MOSELLE**

Motion lue par les élus C.G.T. en préambule à chaque C.A.P.

La C.G.T. dénonce depuis le départ cette réforme de la notation et a lancé une campagne nationale de recours. Nous nous félicitons de la réaction des personnels qui expriment, par le nombre important de recours déposés, le trouble laissé par une réforme imposée, injuste et inquiétante et ne répondant en rien à leurs attentes en matière d'avancement et de reconnaissance de leur travail.

Pour nous, la finalité inavouée est la rémunération au mérite. En outre, le nouveau système nuit à la cohésion de nos équipes de travail par la mise en place d'objectifs individuels et la mise en concurrence entre collègues. A ce titre cette réforme représente une grave atteinte à la qualité du service public en s'attaquant au principe d'égalité sur lequel il repose.

L'audit effectué par un Inspecteur Général des Finances à la demande du ministère a confirmé les dangers potentiels contenus dans cette réforme :

- des lacunes en matière de dialogue social suite à la publication tardive de l'instruction et l'absence d'instruction sur les conséquences en matière d'avancement pour les changements de grade et de catégorie
- le carcan que constitue la répartition préalable de l'enveloppe capital/mois qui fait que les agents ne sont pas notés en fonction de l'évaluation des services accomplis mais en fonction des droits répartis.
- des difficultés de mise en œuvre (fonctionnement de l'application Eden, méconnaissance du statut par certains notateurs qui ont par exemple confondu changement de grade avec changement de corps, absence de transparence y compris auprès des organisations syndicales).

L'explosion du nombre de recours traduit un profond malaise et une condamnation du nouveau système qui a d'ailleurs eu les honneurs de la presse récemment (Canard Enchaîné).

Notre campagne de recours ne s'arrêtera pas là et nous continuerons à nous battre pour une autre réforme de la notation plus respectueuse des droits et garanties des personnels.